

PRÉVOYANCE EN DANGER !

Alors que le nombre de personnes en incapacité de travail de longue durée (*supérieure à 3 mois*) a augmenté de **112%** en 2 ans, et ainsi créé un déséquilibre des comptes de note régime de prévoyance, les patrons ne proposent rien d'autres que le lancement d'un audit des comptes du dit régime et un passage de la cotisation de 0,88% à 1,10%, dont 50% à la charge des salarié-e-s.

Si nous ne pouvons faire l'impasse sur une hausse de la cotisation, nous pensons, à la **CGT**, que celle-ci, seule, ne résoudra rien à long terme.

C'est pour cela que nous avons demandé l'ouverture de négociations portant sur les conditions de travail et de pénibilité dans la branche, afin de tenter d'éradiquer à la source les causes qui engendrent cette hausse exponentielle d'arrêts maladie.

Car si les salarié-e-s s'arrêtent, ce n'est pas, comme voudraient nous le faire croire les patrons, pour « *glander* » ou « *profiter du système* », mais parce que les conditions dans lesquelles ceux-ci exercent leur activité les rendent malades physiquement et/ou psychologiquement.

Avec une moyenne de 12 jours d'absence par an et par salarié, selon le rapport de branche 2013, il n'est pas étonnant que notre régime soit en déficit. Il est donc urgent d'agir sur les causes du mal. Selon une étude réalisée par le cabinet ALMA Consulting Group auprès de DRH, en septembre 2014, la réduction de l'absentéisme passe par :

- La prévention des accidents du travail et maladies professionnelles (65%);
- L'amélioration des conditions de travail par l'ergonomie des situations de travail (58%);
- L'aménagement des postes de travail (57%);
- La prévention des risques psychosociaux (44%).

C'est d'ailleurs sûrement pour



cela que le patronat de la branche s'oppose de façon si véhémement contre toute étude des causes profondes de cette augmentation du nombre d'arrêts maladie.

C'est sûrement par peur que soit déballé au grand jour les méfaits de l'organisation du travail mis en œuvre dans leurs entreprises, ainsi que leurs politiques sociales plus proches du niveau zéro que de l'excellence.

Pour la **CGT**, ce sont les responsables qui doivent payer pour rééquilibrer le régime de prévoyance et non les salarié-e-s. Mais cela ne suffira pas à endiguer le flot d'arrêts si aucun changement intervient dans les conditions de travail.

Bulletin d'adhésion

Nom et prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Nom entreprise : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Secteur d'activité : _____

Catégorie professionnelle (cocher la case correspondante) :

- Employé Technicien Agent de maîtrise
 Cadre Ingénieur

A retourner par courrier à l'adresse située à gauche.